

Délibération n° 017-131221 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 (suite)

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2022		
LIBELLÉ	Unité / périodicité	Tarif (en euro) Année 2022
I - LE COMMERCE SÉDENTAIRE		
I-1- TERRASSES & STRUCTURES DE CAFÉS ET RESTAURANTS, ET AUTRES COMMERCES		
I-1-1 Terrasses fermées /le m ² /mois, toutes zones	m ² /mois	4,85
I-1-2 Terrasses de plein air et stockage du mobilier sur voie publique /le m ² /mois, toutes zones.	m ² /mois	3,85
I-1-3 Terrasses de plein air exceptionnelles ou extension /le m ² /jour, toutes zones.	m ² /jour	3,85
I-1-4 Supplément forfaitaire TRIMESTRIEL pour alimentation électrique d'éclairage sur le domaine public par m ² de terrasse	m ² /mois	0,36
I-2 MATERIEL ET ENCOMBREMENTS COMMERCIAL		
I-2-1 Eléments de publicité/l'unité par mois (y compris porte-menu, mannequin d'exposition, oriflammes, tourniquet, etc.) :	u/mois	3,85
I-2-2- Encombrement de la voie publique pour les éléments suivants :		
I-2-2-1 -Etals extérieurs et produits destinés à la vente posés au sol/le m ² /mois	m ² /mois	3,85
I-2-2-2 Distributeurs de bonbons/l'unité/mois	u/mois	3,85
I-2-2-3 Distributeurs automatiques (distributeurs de boissons, rôtissoires, glaces, etc.) /l'unité par an	u/mois	10,80
I-2-2-4 Distributeurs de journaux gratuits ou prospectus sur la voie publique/l'unité par an	u/an	163,80

Accusé de réception en préfecture
 13-211300058-20211213-131221_17-DE
 Reçu le 30/12/2021
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D32313133300303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
 30/12/2021

